



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2025 - 28

COÛT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE (SESSION 2022)

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 12 juin à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 18

Quorum : **16**

Date de convocation : 12 juin 2025

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLÉ Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FÉVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Madame BATAILLE Muriel – Maire de Tournois
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à Monsieur TURPIN Joël |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane | à Monsieur PELLÉ Jean-Michel |
| - Monsieur LARCHERON Gérard | à Monsieur FÉVRIER Albert |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à Madame MARTIN Valérie |

Etaient absents et excusés :

Madame AUVRAY Chantal -- - Madame FLEURY Line

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, € ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_28-DE

Monsieur Jean-Michel PELLE, Vice-Président, rappelle qu'en 2022, le Centre de Gestion du Loiret a organisé l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.

Conformément à la convention de co-organisation relative aux concours et examens professionnels non couverts par la convention générale de mutualisation, il convient de fixer le coût par lauréat de cet examen afin de solliciter le remboursement des sommes engagées par le Centre de Gestion du Loiret :

- Après des centres de gestion conventionnés, pour les lauréats relevant de leur ressort géographique, à partir de la liste d'admission
- Après des autres collectivités et établissements publics hors conventionnement, à partir de la nomination des lauréats.

Au terme des opérations, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, la présidente du Centre de Gestion propose de fixer le coût total de l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 9 070,07 €, et le coût par lauréat à 533,53 €, comme retracé dans le tableau ci-dessous.

NB TOTAL DE CANDIDATS PRESENTS A LA 1 ^{ère} EPREUVE	19
NB TOTAL DE CANDIDATS LAUREATS	17
LOCATION DE SALLE	
LOCATION DE MOBILIER (tables, chaises, ...)	
FRAIS DIVERS (sonorisation, ménage,...)	
FEDERATION FRANCAISE DE SECOURISME	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	34,61 €
FRAIS POSTAUX (uniquement l'affranchissement)	7,14 €
SUJETS	584,00 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS (surveillant, correcteur, examinateur, jury)	1.465,62 €
CHARGES PATRONALES SUR REMUNERATIONS DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	351,35 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	298,04 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	220,31 €
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE CONCOURS (salaires + charges)	6.109,00 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	9.070,07 €
TOTAL DES RECETTES	0,00 €
COUT TOTAL	9.070,07 €
COUT PAR LAUREAT ([frais directs-recettes] / Nb de lauréats admis)	533,53 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_28-DE



Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 19 juin 2025

La Présidente

Florence GALZIN

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_28-DE